

La prime d'ancienneté (calcul pour FPT)

Coefficient	
B3	1,75
B4	1,95
C5	2,2
C6	2,45
D7	2,6
D8	2,9
E9	3,3
E10	3,8

Valeur du point: 5,86€ pour 2026 en Saône et Loire (négociée chaque année par les organisations syndicales représentatives)

Ancienneté: nombre d'années dans l'entreprise (plafonnées à 15 ans pour le calcul de la prime)

$$Pa = \text{Coef} \times V_{pt} \times A$$

Quelques exemples de calcul avec l'hypothèse d'un déplafonnement:

Coefficient	Années Ancienneté	Valeur du point (2026)	Prime d'ancienneté actuelle (plafond à 15 ans) en €	Prime d'ancienneté déplafonnement à 25ans en €	Prime d'ancienneté sans plafond en €
B3	10	5,86	102,55	102,55	102,55
B3	20	5,86	153,825	205,1	205,1
B4	13	5,86	148,551	148,551	148,551
B4	25	5,86	171,405	285,675	285,675
C6	8	5,86	114,856	114,856	114,856
C6	33	5,86	215,355	358,925	473,781
D8	11	5,86	186,934	186,934	186,934
D8	23	5,86	254,91	390,862	390,862

Le déplafonnement de la prime d'ancienneté est revendiqué par **FO** depuis des dizaines d'années.

Jusqu'à cette année la direction n'a jamais voulu entendre parler de cette mesure. Lors des NAO en 2025, ils ont laissé entrevoir la possibilité d'un déplafonnement.

Des groupes de travail ont permis de chiffrer le poids d'un accord de déplafonnement.

Aujourd'hui, les services RH locaux et RH France se disent prêts à utiliser une partie du budget NAO afin d'appliquer tout ou partie d'une mesure de déplafonnement.

A titre d'exemple, nous savons maintenant qu'un déplafonnement jusqu'à 25 ans « coûterait » 2,7% de la masse salariale alors qu'un déplafonnement total est valorisé à 4%.

Les délégués **FO sont à votre disposition,**

Si vous souhaitez avoir de plus amples explications ou si vous souhaitez simplement partager sur le sujet,

N'hésitez pas à les solliciter